

MICHEL FOUCAULT : L'ART DE GOUVERNER

Exposé présenté en espagnol au département de philosophie à
L'Université des îles Baléares, mars 2007.

Il y a presque quatre ans les maisons d'édition Gallimard et Seuil publient deux ouvrages regroupant les cours professés par Michel Foucault au collège de France entre 1977 et 1979. Le premier est intitulé *Sécurité, territoire, population* ; le second *Naissance de la biopolitique*. L'objet traité dans les deux ouvrages s'inscrit dans la thématique dominante la majorité des écrits du philosophe qui n'est autre que cette fondamentale et privilégiée pratique humaine dite le pouvoir. Ainsi, l'art de gouverner, principal concept développé dans les deux ouvrages, a pour objectif et pour fin l'analyse et la compréhension du pouvoir.

Mon exposé se veut une présentation de ces deux ouvrages, avec l'idée, également, de contribuer à cerner une conception foucauldienne de l'acte politique, essentiellement, celui qui se veut revendicatif d'une différence partagée par un groupe quelconque, ou par toute une communauté. Cet exposé comprendra trois points : le premier sera consacré à la méthode adoptée dans les deux écrits pour développer ce concept, ou plus exactement cette pratique, qui est l'art de gouverner. Le second tentera de répondre à la question qu'est ce que l'art de gouverner ? Ou en quoi consiste-il ? Le troisième, enfin, pourquoi l'art de gouverner ?

En traitant de l'art de gouverner Michel Foucault reste fidèle à sa méthode employée ailleurs dans l'étude du pouvoir, disons même qu'il trouve d'autres champs adéquats pour l'approfondir et la justifier davantage. Encore une fois, il délimite des champs d'activités sociale, politique, administrative, militaire et économique tout en décrivant leur fonctionnement, repérant leurs ramifications et leurs mutations, et cernant leur rôle dans l'organisation de la société et, surtout, dégagant la nature du pouvoir qu'ils imposent aux liens sociaux. Disons qu'il s'intéresse à une analyse des pratiques plutôt qu'à celle des concepts. L'art de gouverner « est, selon son dire, un ensemble de techniques et de stratégies ». Souvenons-nous du livre *Surveiller et punir* dans lequel il traite pour la première fois d'une manière large et profonde le thème du pouvoir. La démarche est bien celle que je viens de décrire. D'ailleurs comme vous pouvez le remarquer, la formulation du titre est très significative. L'auteur a préféré employer l'infinitif pour bien souligner son attachement à des pratiques, mieux encore, à des techniques et des stratégies.

En plus du passage du concept à la pratique, nous remarquons un autre souci qui orientait les autres écrits précédents, celui de sortir du cercle limité de l'Etat comme condition principale pour saisir le fonctionnement du pouvoir. Il disait dans son livre *La volonté du savoir* (*Histoire de la sexualité*) qu'il faut « penser le sexe sans la loi et le pouvoir sans le roi » (p 120). Justement, parce que son étude de la folie lui révèle l'extension du phénomène à d'autres centres loin de l'hôpital psychiatrique. Sortir du cadre restreint (et habituel) de l'objet d'étude pour poursuivre ses différentes extensions a toujours été un point fondamental dans la démarche foucauldienne. Il y revient dans son cours de 1978 à propos de l'art de gouverner pour en mentionner l'importance et préciser les étapes. La démarche consiste en trois points. Le premier rappelle que l'étude doit être extra institutionnelle, c'est-à-dire « passer derrière l'institution pour essayer de retrouver derrière elle et plus globalement qu'elle, en gros ce qu'on peut appeler une technologie de pouvoir (...). Donc premier principe de méthode : passer hors de l'institution pour lui substituer le point de vue global de la technologie de pouvoir ».

Le second souligne que l'étude doit sortir du cadre de la fonction pour « substituer au point de vue intérieur de la fonction le point de vue extérieur des stratégies et techniques ».

La troisième sortie à effectuer se situe par rapport à l'objet. Elle consiste « à refuser de se donner un objet tout fait, que ce soit la maladie mentale, la délinquance, la sexualité ». A ce propos nous pouvons mentionner le doute que Foucault soulevait à l'égard de l'objet sexe, plus exactement de sa répression. Il reconnaît que celle-ci est considérée effectivement comme évidente est sert d'appui aux différents discours qui visent l'émancipation de l'homme moderne et la rupture avec des siècles d'interdiction et de tabous à l'égard du sexe. Foucault n'hésite pas à aller par delà cette idée soutenue au niveau du discours et répandue au niveau la croyance. Il est convaincu de l'élargissement de l'objet (répression du sexe) à d'autres terrains, non soupçonnés, non remarqués, et qui peuvent pourtant fournir des renseignements très riches pour comprendre l'objet sexe, et surtout pour ouvrir d'autres perspectives aux pratiques qui visent son émancipation. Ainsi Foucault passe de la répression du sexe à « dégager la volonté de savoir qui sert à la fois de support et d'instrument aux interdits concernant le sexe » (p20). Il va « chercher les instances de production discursive, de production de pouvoir, des productions de savoir. Chercher l'histoire de ces instances et de leurs transformations. » (p 21).

Toujours dans le cadre de la méthode, je voudrais attirer votre attention sur un autre point, en rapport étroit avec celui que je viens de soulever, et qui a été mentionné avec force, lui aussi, dans l'ouvrage précité : *La volonté de savoir*. L'étude du pouvoir dans le monde occidental moderne ne doit pas passer, pour Foucault par le modèle de droit, mais plutôt par un ensemble de techniques et de stratégies qu'il appelle justement l'art de gouverner. Nous lisons dans *La volonté de savoir* ce qui suit : « Nous sommes entrés, depuis des siècles

maintenant, dans un type de sociétés où le juridique peut de moins en moins coder le pouvoir pour lui servir de système de représentation (...) on demeure attaché à une certaine image du pouvoir loi, du pouvoir-souveraineté que les théoriciens du droit et l'institution monarchique ont dessinée. Et c'est de cette image qu'il faut s'affranchir, c'est-à-dire du privilège théorique de la loi et de la souveraineté, si on veut faire une analyse du pouvoir dans le jeu concret et historique de ses procédés. Il faut bâtir une analytique du pouvoir qui ne prendra plus le droit pour modèle et pour code (...) Essayons de nous défaire d'une représentation juridique et négative du pouvoir, renonçons à le penser en terme de loi, d'interdits, de liberté et de souveraineté ». (p 118-119).

Je passe maintenant à déterminer ce que Foucault appelle l'art de gouverner. Au niveau historique, il commence à la fin du seizième siècle pour s'étendre jusqu'à notre époque. Seulement il faut préciser que nous pouvons distinguer deux grands moments durant cette longue période. L'un qui se situe entre fin seizième et fin dix-huitième, l'autre commence justement fin dix-huitième pour s'étendre jusqu'à nos jours. Qu'est ce qui s'est passé exactement à la fin du seizième siècle ? Le monde occidental a connu un changement très important quant à la conception et à la pratique de ses grands représentants théoriciens de l'acte politique. J'emploierai, pour résumer ce changement, la formule très répandue chez les historiens de la philosophie et je dirai que la théorie de l'acte politique passe d'une conception transcendante à une conception immanente de la relation entre gouvernants et gouvernés. Ou, en tout cas, la tendance a pris chemin et d'une manière irréversible. Mais pour marquer l'originalité et la singularité de son approche, Foucault dira que le monde occidental passe de l'époque marquée par le couple loi/souveraineté à l'époque du gouvernement.

Le premier modèle, s'il est possible de parler de modèle, se détermine, d'une manière, disons, très générale, par l'aspect extérieur de la relation entre le souverain et les sujets, et aussi par l'obéissance qui domine cette relation. Nous dirons que nous sommes devant une partie qui commande et cherche seulement à commander et à maintenir son règne, et une autre qui se limite à obéir. L'objectif de la souveraineté dans ce modèle demeure cependant l'acquisition et le maintien du territoire. De l'homme le souverain ne se fait pas de soucis. C'est pour cette raison que nous rencontrons la restriction du moyen qui sert à maintenir cette relation d'obéissance à la loi écrite ou oral. A ajouter que cette loi est toujours réduite, elle aussi, à une seule pratique : punir.

Pour analyser l'aspect extérieur de la relation entre le Prince et son règne Foucault se réfère à Machiavel qui constitue pour lui un des derniers fameux auteurs de cette époque. S'il y a tendance chez les historiens de la pensée politique à considérer l'auteur du *Prince* et des *Discours* comme inaugurateur de la pensée moderne, Foucault voit en lui, au contraire, un théoricien qui marque la clôture de l'âge classique, ou plus exactement, qui met au clair avec force la théorie de la souveraineté, c'est-à-dire un écrivain d'avant la modernité. Encore

faut-il ajouter que le côté fort de la pensée de Machiavel est d'avoir pensé l'habileté du Prince pour maintenir sa souveraineté, et surtout pour réaliser et sauvegarder l'unité territoriale. D'où le lien, pour Foucault, entre son appréciation par beaucoup de ses contemporains et la reprise de ses écrits par des auteurs, surtout allemands et italiens, au dix-neuvième siècle.

D'où vient l'aspect extérieur de la relation fondée sur la souveraineté ? « Le Prince reçoit sa principauté soit par héritage, soit par acquisition, soit par conquête ; de toute façon, il n'en fait pas partie, il est extérieur par rapport à elle. Le lien qui le lie à sa principauté est un lien soit de violence soit de tradition, soit encore un lien qui a été établi par l'accommodement de traités et la complicité ou l'accord des autres princes, peu importe. De toute façon c'est un lien purement synthétique : il n'y a pas d'appartenance fondamentale, essentielle, naturelle et juridique entre le Prince et sa principauté. Extériorité, transcendance du Prince, voilà le principe. Corollaire du principe, bien sûr : c'est que dans la mesure où ce rapport est d'extériorité, il est fragile, et il ne va pas cesser d'être menacé. Menacé de l'extérieur par les ennemis du Prince qui veulent prendre ou reprendre sa principauté ; de l'intérieur également, car il n'y a pas de raison en soi, de raison a priori, de raison immédiate, pour que les sujets acceptent la principauté du Prince. Troisièmement, de ce principe et de ce corollaire, un impératif se déduit : c'est que l'objectif de l'exercice du pouvoir, ça va être, bien entendu, de maintenir, de renforcer et de protéger cette principauté. » (p95)

L'art de gouverner se substitue donc au modèle loi/souveraineté et se caractérise par ce qui suit :

- Il faudrait dire d'abord qu'il est question d'un gouvernement, et que le pouvoir consiste pour la première fois en fait de gouverner. L'intérêt de l'État et des différentes institutions qui lui sont affiliées porte essentiellement sur la vie des hommes et non pas sur le territoire. Foucault dit clairement qu'« on gouverne les hommes et non pas le territoire ». Autant sous le régime de la souveraineté la fin de l'action politique demeure la souveraineté elle-même, autant la fin dans le cadre du gouvernement devient la vie réelle des hommes. Il faut penser et agir contre leur la famine, contre leur insécurité, pour leur instruction, leur bien-être... Foucault se réfère ici à un ensemble d'auteurs du seizième siècle pour montrer que le gouvernement implique une multiplicité de centres et d'instances d'action visant la bonne organisation de la société. Et c'est en interprétant une phrase de La Perrière qu'il développe le lien étroit, voire intrinsèque, entre le gouvernement et la vie des hommes. « Gouvernement, dit La Perrière, est la droite disposition des choses, desquelles on prend charge pour les conduire jusqu'à fin convenable ». (p 99). « Or dans le texte de La Perrière, vous voyez que la définition du gouvernement ne se réfère en aucune manière au territoire : on gouverne des choses. Quand La Perrière dit que le gouvernement gouverne « des choses » qu'est-ce qu'il veut dire ? Je ne crois pas qu'il s'agit d'opposer les choses aux hommes, mais plutôt de montrer que ce à quoi se

rapporte le gouvernement, c'est non pas, donc, le territoire, mais une sorte de complexe constitué par les hommes et les choses. C'est-à-dire encore que ces choses dont le gouvernement doit prendre la charge, dit La Perrière, ce sont : les hommes, mais dans leurs rapports, dans leurs liens, dans leurs intrications avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les subsistances, le territoire bien sûr, dans ses frontières, avec ses qualités, son climat, sa sécheresse, sa fécondité. Ce sont les hommes dans leurs rapports avec ces autres choses que sont les coutumes, les habitudes, les manières de faire ou de penser. Et enfin, ce sont les hommes avec leurs rapports avec ces autres choses encore que peuvent être les accidents ou les malheurs, comme la famine, les épidémies, la mort. » (p100).

- Je me permets de dire que l'art de gouverner se caractérise également par une interactivité et transactivité des gouvernants et des gouvernés. Je conclus ceci de l'aspect ascendant et descendant dont parle Foucault à propos de la responsabilité du Prince et de son travail ; de la continuité dont il qualifie le pouvoir sous-tendant et animant l'art de gouverner. Si gouverner signifie pour le prince la prise en charge des différents secteurs de la vie des populations, il faut ajouter qu'il signifie également un changement dans l'attitude de celles-ci. On n'exigera pas d'elles la seule soumission aux lois et la seule obéissance au Prince. Elles seront incitées à partager le souci de leurs gouvernants, à œuvrer pour améliorer leurs conditions dans le cadre des orientations choisies et fixées par les instances gouvernantes. Je dirais que l'appartenance et l'intégration à la communauté se fondent, dans le cadre de l'art de gouverner, sur l'action transformatrice de la vie sociale (le travail de toutes les parties) plutôt que sur l'acte juridique (l'ordonnance des lois par le prince) et l'attitude morale (obéissance totale des sujets).
- L'art de gouverner se caractérise également par l'intérêt porté à l'économie. Celle-ci subit des changements à deux niveaux. Au niveau des ressources et moyens, et au niveau des objectifs. Il faut développer les richesses internes en se fondant sur les forces internes. L'importation constitue, certes, une ressource de la richesse et un moyen d'affronter les besoins internes. Mais le pays doit toujours être à même de se lancer dans l'exportation quand la situation l'impose. Peut-être même que l'importation doit avoir la priorité dans l'économie (nationale). Si cela réussit grâce à la croissance continue et diversifiée de la production, il faudrait admettre également qu'une telle production exige l'implication des différentes composantes de la société dans l'entreprise. Contribution de l'Etat grâce à ses orientations, mais contribution également des populations grâce à leurs investissements et leur travail.

Quant à l'objectif de la richesse dans le cadre d'un gouvernement (dans le cadre de l'art de gouverner) nous pouvons dire qu'il consiste, comme dans tout souci économique, en une accumulation des richesses. Seulement il s'agit cette fois-ci de viser la satisfaction des besoins des différentes populations et l'amélioration continue de leurs conditions. L'économie passe dans le cadre du gouvernement de l'enrichissement du Prince par les différents moyens, y compris l'usurpation (surtout l'usurpation), à l'enrichissement de l'Etat et de la nation grâce à des moyens étudiés, consentis, adoptés et adaptés, et enrichissement qui serait au profit de l'ensemble des populations.

L'art du gouvernement, dit Foucault, tel qu'il apparaît dans toute cette littérature, doit répondre à cette question : comment introduire l'économie, - c'est-à-dire la manière de gérer comme il faut les individus, les biens, les richesses, comme on peut le faire à l'intérieur d'une famille, comme peut le faire un bon père de famille qui sait diriger sa femme, ses enfants, ses domestiques, qui sait faire prospérer la fortune, comment introduire cette attention, cette méticulosité, ce type de rapport du père de famille à sa famille à l'intérieur de la gestion d'un Etat ? L'introduction de l'économie à l'intérieur de l'exercice politique, c'est cela, je crois, qui sera l'enjeu essentiel du gouvernement. Et que ça le soit au XVI^e siècle, c'est vrai, ça le sera également encore au XVIII^e (...) Gouverner un Etat sera donc mettre en œuvre l'économie, une économie au niveau de l'Etat tout entier, c'est-à-dire exercer à l'égard des habitants, des richesses, de la conduite de tous et de chacun une forme de surveillance, de contrôle, non moins attentive que celle du père de famille sur la maisonnée et ses biens ». (p 98)

- L'art de gouverner consiste également dans un changement qui atteint le rapport des gouvernants à un autre fondement de l'Etat : celui de sa force. Avant le seizième siècle le Prince cherchait à perpétuer sa dynastie, à légitimer sa présence à lui au sommet de l'Etat comme il cherchait également à montrer l'importance du relais qu'assure son Etat pour le salut de ses sujets. Car la mission de ce dernier était d'agir de sorte à mener ces derniers à un bonheur éternel, celui qui n'est accessible que dans le monde du temps éternel.

A partir de la fin du seizième la pratique gouvernementale se concentre sur l'Etat lui-même. La priorité est accordée à la force de l'Etat, à sa félicité et sa conservation. L'objectif de l'Etat est l'Etat lui-même. Cette manière de s'investir en politique implique une concentration des efforts, une réduction des objectifs et d'intérêts puisque tout se fait autour de l'Etat. Mais paradoxalement ce repli de l'Etat sur lui-même engendre un enrichissement de son activité, voire même une certaine décentralisation de son activité, d'où ce que Foucault appelle, en empruntant l'expression à des auteurs de l'époque tels Palezzo et Chemnitz, l'art de gouverner. L'intérêt porté à l'Etat

oblige les gouvernants d'abord à élargir leur nombre, et un même temps, et surtout, à changer leurs manières d'agir. Pour que l'Etat se maintienne il faut qu'il soit fort, et sa force ne consistera pas à rédiger des lois et les imposer, ni à élargir son territoire. Il faut qu'il augmente ses richesses, qu'il maîtrise les causes des mécontentements du peuple, qu'il développe sa connaissance de tout son milieu, aux différents niveaux : humain, économique, scientifique...etc.

« Economie et opinion, dit Foucault après une analyse de l'écrit de Bacon sur les causes des séditions, ce sont là, je crois les deux grands éléments de réalité que le gouvernement aura à manipuler (...) Naissance des économistes, naissance des publicistes, en sont les deux aspects du champ de réalité, les deux éléments du champ de réalité qui apparaît comme corrélatif du gouvernement, l'économie et l'opinion (...) Ce que le souverain ou celui qui gouverne, le souverain en tant qu'il gouverne, doit connaître, ce ne sont pas simplement les lois, ce n'est même pas premièrement et fondamentalement les lois bien qu'on s'y réfère toujours, bien sûr, et qu'il soit nécessaire de les connaître), mais ce qui est, je crois à la fois nouveau, capital et déterminant, c'est que le souverain doit connaître ces éléments qui constituent l'Etat, c'est-à-dire les éléments qui vont permettre le maintien de l'Etat, le maintien de l'Etat dans sa force, ou le développement nécessaire de l'Etat pour qu'il ne soit pas dominé par les autres et ne perde pas son existence en perdant sa force ou sa force relative » (p 279- 80)

Cet intérêt accordé à l'Etat pour son maintien et pour l'accroissement de ses forces a porté le nom de raison d'Etat. Et si la raison d'Etat fait partie de l'art de gouverner c'est parce qu'elle constitue un moyen politique de production de procédures gouvernementales à travers lesquelles l'organisation de la société se maintient, s'élargit et se perfectionne. Autrement dit, la raison d'Etat donne lieu à un art de gouverner parce qu'elle donne naissance à des moyens divers et multiples, autres que la voie juridique, plus efficaces qu'elle, plus humains qu'elle, pour étendre le pouvoir aux différentes couches sociales qui occupent les différentes parties du territoire gouverné.

Mais de l'importance que revêt la raison d'Etat dans le gouvernement des populations selon Michel Foucault nous ne devons pas conclure sa tendance à faire de cette institution l'instance suprême et unique de l'organisation sociale et du maintien de l'ordre. La raison d'Etat est certes justifiée par l'objectif d'assurer la force de l'Etat, mais la force de l'Etat est justifiée elle-même par l'assurance des conditions favorables d'une vie convenable des populations, autrement dit par le gouvernement des hommes. La raison d'Etat telle qu'elle a été instaurée fait preuve d'une ramification du gouvernement, d'une diffusion du pouvoir, d'une « gouvernementalité », d'une « gouvernementalisation de l'Etat », selon la terminologie de Foucault lui-même, plutôt que d'une centralisation de l'Etat ou d'une déification de l'Etat. Ajouter à cela que l'art de gouverner tel que nous l'avons décrit jusqu'alors

chez Foucault concerne essentiellement le premier moment de son instauration. La diffusion du travail organisationnel loin du centre Etat est encore à son début. J'ai envie de dire que le pouvoir est diffus, ramifié, propagé mais il continue à se nourrir du centre, il ne s'alimente pas encore totalement du milieu même où il s'exerce. Il n'est pas encore totalement biopouvoir, et il est entrain de le devenir. Ce qui se réalisera à partir de la fin du dix-huitième siècle et continuera à s'évoluer jusqu'à nos jours.

- Autre pratique, autre institution contribuera, selon Foucault, à constituer l'art de gouverner. Il s'agit de la police. Celle-ci devient un des moyens d'organiser la société et un autre canal de faire passer le pouvoir aux couches sociales les plus basses, et aux régions nationales les plus reculées. Il s'agira une fois de plus de faire preuve de maintenir dans un lien très étroit pouvoir et savoir.

L'Etat installe une machine administrative capable de lui procurer toute la force nécessaire pour faire face aux dangers éventuels internes et externes. La police est en fait cette administration qui permet à l'Etat d'avoir sous les yeux la composition détaillée de ses populations : leurs effectifs, leurs besoins, leurs déplacements, leurs souffrances ; et aussi sous la main les moyens adéquats pour répondre aux nécessités conclues de la pertinente analyse faite de la société. Il s'agit d'établir une connaissance dans le détail pour répondre aux besoins et aux nécessités déterminés. Le pouvoir agit en fonction des nécessités dictées par la situation des populations. Il n'intervient pas uniquement à travers la manipulation de la loi.

Foucault mentionne quatre objectifs de la police dans l'intérêt qu'elle porte pour l'activité des hommes. D'abord le nombre de ces derniers. « la thèse, l'affirmation que la force d'un Etat dépend de ses habitants sous la trouvez répétée obstinément à travers tout le 17^{ème} siècle, au début du 18^{ème} siècle encore avant premier objet de la police, le nombre d'hommes, le développement quantitatif de la population par rapport aux ressources et possibilités du territoire qu'occupe cette population ; c'est ce que Hohenthal appellera dans son *traita de police*, la *copia civium* la quantité, l'abondance de citoyens. Premièrement donc, le nombre des citoyens, c'est ça le premier objet de la police.

Deuxième objet de la police : les nécessités de la vie. Car il ne suffit pas qu'il y ait des hommes, faut-il encore qu'ils puissent vivre. Et par conséquent la police va s'occuper de ces nécessités immédiates. Au premier chef bien sûr les objets dits de première nécessité. Là encore Fleury dira « Prince est père : nourrir ses enfants, chercher les moyens de procurer au peuple nourriture vêtement, logement, chauffage (...) on ne peut trop multiplier les denrées utiles à la vie » p 331

Troisième objectif est la santé. Celle-ci « devient objet de la police dans la mesure où la santé est bien effectivement une des conditions nécessaires

pour que les hommes nombreux (...) puissent (...) travailler, s'activer, s'occuper. Par conséquent la santé ne sera pas pour la police simplement un problème dans les cas d'épidémie (...) mais désormais la santé, la santé quotidienne de le monde va devenir un objet permanent de souci et d'intervention pour la police. » (p 332)

Quatrième objectif de la police est de veiller à l'activité des hommes en poussant au travail tous ceux qui en sont capables, en encourageant les métiers dont l'Etat ou la société p besoin, en choisissant le modèle de produits à fabriquer.

Le dernier objet de la police est la circulation des marchandises produites, d'où l'intérêt pour les routes, la navigation à travers les fleuves, les canaux. La circulation touchera également le règlement de la circulation elle-même comme les contraintes, les limites ou les facilitations et les encouragements. (333)

Pour souligner le changement de l'objectif de l'Etat quant à son acquisition et à son emploi de la force, Foucault nous dit à propos de la police : « d'une façon générale, au fond, ce que la police va avoir à régir et qui va constituer son objet fondamental, cela va être toutes les formes, disons, de coexistence des hommes les uns à l'égard des autres. C'est le fait qu'ils vivent ensemble, qu'ils se reproduisent, qu'ils ont besoin, chacun pour sa part d'une certaine quantité de nourriture, d'air pour respirer, vivre, subsister, c'est le fait qu'ils travaillent les uns à côté des autres, à des métiers différents ou semblables, c'est le fait qu'ils sont aussi dans un espace de circulation, c'est (pour employer un mot qui est anachronique par rapport aux spéculations de l'époque) toute cette espèce de société que la police doit prendre en charge. Les théoriciens du XVIII siècle le diront : ce dont la police s'occupe, au fond, c'est la société » (333).

Voilà donc un ensemble de pratiques décrites dans le livre intitulé Sécurité, territoire, population et à travers lesquelles Foucault détermine ce concept de l'art de gouverner. Et si le terme est emprunter à des auteurs anciens que nous avons déjà cités, Foucault le reprend pour le préciser, l'enrichir et en faire vraiment un concept politique opératoire quant à l'analyse du phénomène du pouvoir exercé dans les sociétés modernes. Bien plus, Foucault forge deux autres concepts pour signifier la précision et l'enrichissement qu'il apporte au premier, il s'agit de la gouvernementalité et de la gouvernementalisation de l'Etat.

Art de gouverner ou gouvernementalité ou encore gouvernementalisation de l'Etat signifient la même chose et impliquent un ensemble de pratiques politiques, économiques, administratives, diplomatiques, militaires... des pratiques qui peuvent émaner des instances en relation avec l'Etat comme elles peuvent parvenir d'autres tout à fait autonomes. L'objectif de ces

pratiques est bien sûr l'organisation de la société et le maintien de l'ordre sans l'intervention de l'Etat et en dehors de l'appareil juridique.

L'art de gouverner est donc la nouvelle manière de mettre fin à l'émanation du pouvoir du sommet de la pyramide (du Prince) pour le faire naître du milieu même des populations. Cette manière de donner naissance au pouvoir et de le véhiculer se perfectionnera davantage dans nos sociétés modernes que Foucault analyse dans son second livre intitulé *Naissance la biopolitique*.

Je laisse l'analyse de ce deuxième ouvrage pour une autre rencontre, mais je dois ajouter que l'objectif de Foucault quand il souligne cette mutation de l'origine du pouvoir est de préciser, comme je l'ai mentionné au début, que l'organisation de la société moderne ne se fonde pas essentiellement sur le droit. Un autre système a été adopté pour la réalisation de ce but, un système beaucoup plus ancien et beaucoup plus ancré dans les sociétés occidentales qui est le système pastorale. L'originalité de Foucault dans ces écrits est de montrer la continuité du pastorat dans l'organisation de la société moderne pour ouvrir une autre perspective (d'autres perspectives) aux mouvements qui tendent aux changements politiques et surtout à l'émancipation de l'homme moderne.

Avant de continuer, donc, à développer l'évolution du concept de l'art de gouverner tel qu'il a été traité dans le second livre, je vais essayer de résumer les caractéristiques du système pastoral mentionnées par Foucault, et aussi sa justification du lien qu'il établit entre ce système et l'organisation de la société moderne.